ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Examens et concours

Pôle École Inclusive

Affaire suivie pour la DEC par :
Bureau des concours
Ce.dec4@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05.57.57.39.25
5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 2 septembre 2026

DEC
Bureaux des concours
à
Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1er et 2nd degré

Affaire suivie pour l'école inclusive par :
Aurélie DE HAESE
Mél : poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr
Tél : 06 27 52 65 33

Objet : Validation des acquis d'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP)

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive est ouverte, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, au titre de l'année2027.

Référence :
Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, publiée au BO n° 10 du 11 mars 2021

Public concerné :
L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agrées et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Conditions d'éligibilité :
Par la voie de la validation de l'expérience professionnelle, les candidats doivent justifier de **cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap**.

L'ancienneté est calculée au 1er septembre de l'année scolaire en cours.
La durée requise de trois ans sur poste spécialisé est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisationdes élèves en situation de handicap.

Procédure :

1. Recevabilité du dossier – Livret 1

Un dossier de recevabilité (Livret 1) téléchargeable sur le site académique à partir du **23/09/2026**

Ce dossier, complété et signé par le candidat, sera à déposer sur Cyclades au plus tard le **19/10/2026 à minuit. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé**.

Sur la base des dossiers complets transmis dans les délais, la recevabilité des candidatures sera communiquée aux candidats au plus tard le **27/11/2026**.

2. Validation – Livret 2

Pour les candidats dont la candidature est validée, le livret 2 sera téléchargeable sur le site de l'académie à partir du **30/11/2026**. Il devra être complété au plus tard le **16/02/2026 à 12h**.
Transmis également via Cyclades, ce dossier doit permettre aux professeurs de mettre en valeur leurs connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle.

3. Accompagnement et préparation de l'épreuve

Chaque candidat bénéficiera de deux jours de formation :

- 1ère journée. **Le 3 décembre 2027 : préparation du livret 2**
- 2e journée. **Le 3 février 2027 : préparation de l'entretien avec le jury**

Pour chaque candidat un tuteur, désigné par les services académiques, sera chargé du suivi du parcours de formation.

4. Examens 2027

Les candidats présenteront leur entretien avec le jury, mené à partir du dossier élaboré (semaine du **8 ou du 15 mars 2027**).

Important :	**Une réunion d'information présentant le contenu et le détail d'organisation de la formation et de l'examen (attendus, modalités de passation, lieu de formation…) sera organisée le mercredi 23 septembre 2026 de 14h à 16h en visio.**
Ci-après le lien pour accéder à la réunion :	**https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/637066/hash/c84e9d442f470e03d5812aeef3c1f9316c860ab2**

